

PARIS LOIRE

ZAE Les Clarences BP 23 86230 LUSSAC LES CHATEAUX

A l'attention de Mr BOUQUET



CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES SUIVANT LE DOCUMENT TECHNIQUE APSAD D19

THERMOGRAPHIE INFRAROUGE

CODE PRODUIT: ETIR0010

Lieu Intervention:

PARIS LOIRE

ZAE Les Clarences

BP 23

86230 LUSSAC LES CHATEAUX

Date d'intervention: 28/06/2018



Agence de Poitiers 22 Rue Victor Grignard ZI République II-CS 3107 86061 POITIERS

Tél.: 05.49.62.66.30 - Fax: 05.49.55.32.12



Rapport nº: 18034069-01-01

Date: 06/07/2018 Page: 1/9

Agence de Poitiers 22 Rue Victor Grignard ZI République II-CS 3107 86061 POITIERS

Tél.: 05.49.62.66.30 - Fax: 05.49.55.32.12

PARIS LOIRE

ZAE Les Clarences BP 23 86230 LUSSAC LES CHATEAUX

Date d'intervention: 28/06/2018

CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES SUIVANT LE DOCUMENT TECHNIQUE APSAD D19

THERMOGRAPHIE INFRAROUGE

CODE PRODUIT: ETIR0010

Zone contrôlée : Ensemble les éléments de la liste validée

Adresse(s) d'expédition :

0 ex PARIS LOIRE 1 ex FICHIER PDF

ZAE Les Clarences BP 23 86230 LUSSAC LES CHATEAUX A l'attention de Mr BOUQUET

A l'attention de marc.bouquet@parisloire-apv.com

Intervenant : GONCALVES Cédric Accompagné par : Mr BERJON Commercial

Responsable technique :

GONCALVES Cédric

Rendu compte à : Mr BOUQUET Directeur

Signature

Voir compte rendu Q19 page 3

Pièces jointes :

- Attestation de compétence de l'intervenant délivrée par le CNPP
- Attestation métrologique de la caméra de thermographie



Rapport n°: 18034069-01-01 Date: 06/07/2018

Page : 2/9

SOMMAIRE

1. Q19 – COMPTE-RENDU	DE CONTRÔLE	3
2. GENERALITES		5
2.3. Type de contrôle 2.4. Matériel utilisé	entreprise utilisatrice	5
	IATERIELS ET INSTALLATIONS ELECTRIQUES EXISTANTS CONTROLES OU N	
4. RESULTATS		8
4.1. Recommandations4.2. Présentation des and Usine / Armoire presse	n2	8 8



Rapport n°: 18034069-01-01

Date: 06/07/2018 Page: 3/9

Q19 – COMPTE-RENDU DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE PAR THERMOGRAPHIE INFRAROUGE

Nom de l'entreprise utilisatrice ((ou raison sociale) : PARIS LOIRE	
	⊠ : ZAE Les Clarences	
	BP 23	
Natura da Bastivitá averaía e Co	86230 LUSSAC LES CHAT	EAUX
Nature de l'activite exercee : Co	onditionnement à façon de bobine de papier	
Date de la visite: 28/06/2018		
Je, soussigné, GONCALVES CNPP (dont ci-joint copie),	Cédric, opérateur ayant obtenu l'attestation d	e compétence en cours de validité délivrée par le
🛚 de l'entreprise intervenante	suivante :	
Nom (ou raison sociale) :	Apave Nord-Ouest SAS	
· ⊠:	Agence de Poitiers	
	22 Rue Victor Grignard	
	ZI République II-CS 3107	
	86061 POITIERS	
	300011 GITIERO	
déclare avoir procédé au cont	rôle des installations électriques déclarées par	l'entreprise utilisatrice et listées au chapitre 3 du
orésent document, conforméme	ent aux obligations du document technique APSA	ND D19.
	s, préciser les bâtiments concernés par le compt	e-rendu :
Usine, local comptage, stock	age matières premières	
a lista das áquinaments dágla	rás ou chapitro 2 du prácont document correspo	od alla à l'intégralité des installations électriques des
pâtiments concernés : oui	, , ,	nd-elle à l'intégralité des installations électriques des
	_	
Si non, celles ne figurant pas da · Coffrets de raccordement et b	ans la liste sont indiquées ci-dessous :	
	es et/ou éloignés des matériels contrôlés	
	aibles ainsi que machines et équipements termir	naux non listés au chapitre 3.
'ensemble des équinements d	éclarés au chapitre 3 du présent document a-t-il	été contrôlé: oui 🛛 non 🗍
	solutes an oriapitie o an present accument a thi	ote controle. Car 🖂 Hori 🗀
Nombre de priorités		
de degré 1 (action immédiate)		
de degré 2 (action sous 2 moi	s) : 1	
de degré 3 (à surveiller) : 0		
La liste récapitulative de ces contrôle Q19.	anomalies est présentée en page(s) suivante(s	s) et fait partie intégrante de ce compte rendu de
Avis et améliorations propos	ées (synthèse des préconisations énoncées c	lans le rannort)
Sans objet	ses (synthese des presents dions enemees e	idito to rupporty
-		
A POITIERS	, le 06/07/2018	
Signature de l'Opérateur	Cachet de l'Entreprise	
orginature de l'Operateur	de l'Opérateur	apave
	ao i Operatour	Apave Nord-Ouest SAS 27, rue V. Grandr - 71 de la République 2 - CS 31107
		86061 POITIERS Tél. 05.49.62.66.30 - Fex 05.49.55.32.12



Rapport n°: 18034069-01-01

Date: 06/07/2018 Page: 4/9

LISTE RECAPITULATIVE DES ANOMALIES CONSTATEES

Sur l'installation électrique de l'établissement : PARIS LOIRE Ensemble les éléments de la liste validée

Site de : LUSSAC LES CHATEAUX

Liste établie le : 28/06/2018 par : GONCALVES Cédric de l'entreprise : Apave

				(1)	(2)	(3)	(4)
Page	Localisation	Matériel	Elément en défaut	Prio- rité	Anomalie soldée le Date et visa	Date et visa de validation par contrôle TIR	Déjà signalé
9	Usine	Armoire presse n2	Porte-fusible et fusible sur carte de commande en haut à gauche	2			Oui

(1) Degré de priorité : 1 – action immédiate

2 – action sous 2 mois à compter de la réception du rapport

3 - matériel ou installation à surveiller (Suivi de l'évolution de l'anomalie)

(2): Voir détail sur la fiche spécifique associée à chaque anomalie - A renseigner par l'entreprise utilisatrice

(3) : Voir détail sur la fiche spécifique associée à chaque anomalie – A viser par l'opérateur réalisant la visite périodique suivante

(4) : Défaut de priorité 1 ou 2 déjà signalé lors du précédent contrôle



Rapport n°: 18034069-01-01 Date: 06/07/2018

Page : 5/9

2. GENERALITES

2.1. Objectif

L'objectif de cette mission est de vous aider à réduire les risques d'incendie d'origine électrique sur votre site. Ce rapport attire votre attention sur les points anormalement chauds constatés lors du contrôle par thermographie infrarouge de vos installations électriques. Ces anomalies éventuelles nécessitent des actions correctives de votre part.

Ce rapport, établi conformément à l'article 2.5 du document technique APSAD D19, ne constitue qu'un avis technique, les décisions de prévention et de protection relevant de votre propre responsabilité.

La mission a été réalisée selon les prescriptions du document technique APSAD D19, par un opérateur titulaire d'une attestation de compétence en cours de validité délivrée par le CNPP.

2.2 Références

2.2. References
Document technique APSAD D19. Edition Juillet 2012
2.3. Type de contrôle
☐ Initial sur installation neuve
☐ 1 ^{èr} périodique
□ Périodique

2.4. Matériel utilisé

- Appareil de photo numérique (peut être inclus dans la caméra de thermographie).

- Caméra de thermographie : P 620 de FLIR Identification : PV_404004644 Date de mise en service : Décembre 2012

Caractéristique technique de la caméra

Gamme de température : -40°C à +500°C Résolution thermique (NETD) : 0.04°C à 30°C

Précision : +/- 2% ou +/- 2℃ Bande spectrale : 7.5 à 13 µm

Objectif: 24°x 18°

Logiciel utilisé pour l'exploitation des résultats

ThermaCAM Reporter 9.0 Pro

Vérification de la caméra :

Vérification effectuée le : 04 Avril 2018

Par: France Infra Rouge

2.5. Pièces fournies par l'entreprise utilisatrice

\boxtimes	Rapport et compte rendu Q19 établis lors de la dernière visite
	Plan des zones ATEX
	Classement des locaux BE2 et BE3
	Autre:

2.6. Archivage

Ce dossier doit être conservé par l'entreprise utilisatrice avec une durée minimale correspondant à deux périodes de contrôles et avec une durée maximale de 5 ans.



Rapport n°: 18034069-01-01

Date: 06/07/2018 Page: 6/9

3. RECAPITULATIF DES MATERIELS ET INSTALLATIONS ELECTRIQUES EXISTANTS CONTROLES OU NON

Conformément aux articles 1.4 et 3.2 du document technique APSAD D19, le client a établi la liste contractuelle du matériel à contrôler. Cette liste figure ci-dessous.

Nous déclinons toutes responsabilités quant aux matériels ou installations électriques ne figurant pas dans la liste remise par l'entreprise utilisatrice.

Tout équipement et/ou partie d'installation ne figurant pas dans la liste ci-dessous devra nous être indiqués par l'entreprise utilisatrice.

COLONNE "Charge":

Cette colonne indique le taux de charge en % estimé par l'accompagnateur ou mesuré quand c'est possible par celui-ci (dans ce cas, l'unité de mesure doit être indiquée). En l'absence d'information précise fournie par l'accompagnateur, la charge est qualifiée selon l'un des codes suivants :

"U" signifie: Usuelle (normale)

"F" signifie : Faible
"0" signifie : Nulle (0 %)

COLONNE "Repère":

"RAS" signifie qu'aucune anomalie n'a été constatée

"1", "2",...etc renvoie sur les fiches spécifiques de présentation des anomalies

"N.C." signifie que l'installation n'a pu être contrôlée.

"N.S." signifie que la mesure n'est pas significative du fait d'un faible taux de charge.

Partie renseignée par le client		1	
Localisation / Matériel	Charge	Repère	Commentaires (ex : motif de non contrôle)
LOCAL COMPTAGE			
Disjoncteur général	U	RAS	
USINE ET BUREAUX			
TCDT 2 ported	U	RAS	
TGBT 3 portes			
Coffret chargeur	U	RAS	
Armoire aspiration	U	RAS	
Pupitre goeble (salle de commande)	U	RAS	
Dévidoir Cameron	U	RAS	
Armoire puissance goeble	U	RAS	
Armoire CD4	U	RAS	
Armoire CD5	F	RAS	
Armoire CD3	U	RAS	
Armoire CD2	U	RAS	
Coffret compresseur	U	RAS	
Armoire puissance léopard	U	RAS	
Coffret pupitre léopard	U	RAS	



Rapport n°: 18034069-01-01 Date : 06/07/2018 Page : 7/9

Localisation / Matériel	Charge	Repère	Commentaires (ex : motif de non contrôle)
Coffret au dessus bureau entrée gauche	U	RAS	
Armoire presse n ^o 1	F	RAS	
Armoire presse nº2	F	1	
Scie Holtec	F	NS	
Coffret nouvelle installation	F	RAS	
BATIMENT STOCKAGE MATIERE PREMIERE			
Coffret éclairage	U	RAS	



Rapport n°: 18034069-01-01

Date: 06/07/2018 Page: 8/9

4. RESULTATS

4.1. Recommandations

Dans le cadre de notre prestation relative à la prévention des risques d'incendie d'origine électrique, des recommandations peuvent être formulées ci-après :

•

Localisation / Matériel / Elément	Recommandation
USINE ET BUREAUX / TGBT /	Α
	Ne pas stocker des palettes devant l'armoire électrique car risque d'incendie

4.2. Présentation des anomalies constatées avec thermogramme

NOTA : Chaque anomalie est présentée avec :

- Une photographie
- Un thermogramme
- Un tableau de résultat
- Un ensemble de commentaires associés aux images.

Nous précisons que les valeurs des températures sont indicatives. Les différences de températures entre spots sont beaucoup plus significatives.

Degré de priorité des mesures préconisées :

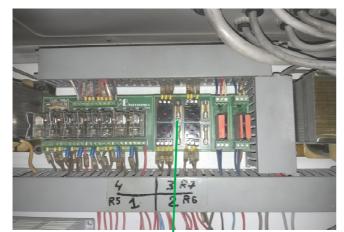
- 1 action immédiate
- 2 action sous 2 mois à compter de la réception du rapport
- 3 matériel ou installation à surveiller (Suivi de l'évolution de l'anomalie)



Rapport n°: 18034069-01-01 Date: 06/07/2018

Page: 9/9

Photo et identification Repère 1.



Localisation:

Usine

Matériel contrôlé:

Armoire presse n²

Elément en défaut :

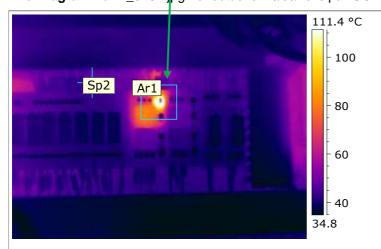
Porte-fusible et fusible sur carte de commande en haut à gauche

Intensité:

Taux de charge estimé : Faible

Milieu environnant : Poussiéreux

Thermogramme IR_0102.jpg effectué le: 28/06/2018 par GONCALVES Cédric



Paramètres de mesure		
Emissivité	0.85	
Distance de prise de vue	0.6 m	
Objectif de la caméra	FOL38	

Températures		
Maximum Défaut (Ar1)	168.8 ℃	
Scène thermique (Sp2)	50.1 ℃	
Elément similaire (Sp3)	-	
Ecart Ar1- Sp2	119 ℃	
Ecart Ar1- Sp3	0 °C	

Défaut constaté / Cause(s) probable(s)

Défaut déjà constaté : Oui

Echauffement constaté sur la connectique du porte-fusible indiqué par la flèche. Echauffement dû certainement à un problème de connectique.

Préconisation(s)

Degré de priorité : 2

Remplacer le porte fusible détérioré. Trace de chauffe sur la carte circuit imprimé. A remplacer sans tarder

Suite donnée par l'entreprise utilisatrice:

Action corrective effectuée le : Par : Signature

Commentaires éventuels sur l'intervention :

TIR de vérification effectuée le : Par :

Commentaires éventuels :

TECHNOLOGIES DE SÉCURITÉ : CONCEPTION, INSTALLATION OU MAINTENANCE

POUR LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ATTESTATION DE COMPÉTENCE PAR THERMOGRAPHIE INFRAROUGE

628/04/2015	c GONCALVES
s'est tenu	Cédric GC
lury qui	ane
. l'issue du J	NPP atteste
V	0

a satisfait au contrôle de l'acquisition des connaissances lui permettant de réaliser ces opérations suivant les dispositions du document technique APSAD D19 et délivrer des comptes rendus de contrôle Q19

Attestation de compétence n°TIR 07.038 C Valide jusqu'au 28/04/2019

Le Délégué Général,



Cette attestation de compétence ne se substitue pas à une habilitation électrique en cours de validité nécessaire pour le contôte des installations électriques par thermographie infrarouge conformément au document technique APSAD D19.

CNPP Entreprise, filiale de CNPP, est titulaire de la qualification OPQF et de la certification ISO 9001

POUR LES MISSIONS DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ENGAGEMENT DÉONTOLOGIQUE DES OPÉRATEURS TITULAIRES SELON LE DOCUMENT TECHNIQUE APSAD D19 DE L'ATTESTATION DE COMPETENCE

- Fournir au préalable une proposition mentionnant notamment le délai d'intervention et les éventuelles contraintes liées à l'intervention
- Respecter les consignes de sécurité de l'entreprise utilisatrice.
- Contrôler tous les équipements des installations. La liste est fournie par l'entreprise utilisatrice.
- Fournir à la fin de l'intervention un document listant les actions de priorité !
- 🔲 Établir une fiche spécifique pour chaque anomalie relevée précisant notamment le degré de priorité.
- Fournir (en 2 exemplaires) dans les 3 semaines suivant l'intervention un compte rendu de contrôle Q19 et un rapport de contrôle détaillé.
- Respecter l'ensemble des dispositions figurant dans le document technique APSAD D19 en vigueur
- Délivrer des conseils professionnels.

Cette attestation ne constitue en aucun cas une certification au sens des articles L115·27 et suivants du code de la consommation. La validité de cette attestation de compétence peut être vérifiée sur www.cnpp.com



Attestation de vérification périodique N° 1125 - 404004644

Cette attestation a été établie sur la base de la spécification technique ST DES - TIR DTG 08-115 A du 02/04/2009 pour la vérification périodique annuelle des CAMÉRAS DE MESURE THERMOGRAPHIQUE utilisées pour le contrôle d'installations électriques dans le cadre du D19.

Demandeur :	APAVE NORD QUEST
Dénomination du produit :	Caméra de mesure thermographique
Référence commerciale :	FLIR P620
Numéro de série :	404004644

Mesures et résultats :

	Exigences	
68.2°C	T' mesurée	72.2°0
Tempé	rature reteni	je en °C
	71.4	
Conform	ne à l'exigen	ice de la
	TIR DTG 08	

		Exigences			3	
68,5°C		T° mesurée		4	71.9°C	
69.7	69.6	71.3	i i	69.6	69.5	
	- Ad	sultat CONF	ORM	Œ		

Le corps thermo-royonnant utilisé pour la vérification est de type DCN 1000 H4, de morque HGH. Etalonné le 13 AVRIL 2017 - ropport n° P169434 — Température parrigée 70°C écort ± 0.2°C. La prestation d'étalonnage du corps noir est réalisée à l'aide d'un corps noir ENE traçable COFFAC.

Attestation établie le 04/04/2018 -Valable juseulau 04/04/2019 M. HERIDEL OUVIER

France Infra Rouge
7 Rue des Frères Lumière
44160 PONTCHATEAU
Tél.: 02 40 61 99 82
www.franceinforouge.fr
Sire: 479 339 160 00026